

Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	6 h
Création et culture – design	3 h
Hippologie et équitation (e)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (e)	3 h
Pratiques professionnelles (e)	72 h annuelles
<b>Atelier artistique</b>	

- (a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.
- (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.
- (c) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves
- (d) 54h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.
- (e) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.
- (f) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.